



Formation de 2 ans en apprentissage ou professionnalisation

TITRE PRO TJEP **Technicien des Jardins et Espaces Paysagers**

PUBLIC CONCERNÉ

Poursuite d'études CAP / reconversion professionnel

Les plus

- Accompagnement personnalisé
- Visites aux maîtres d'apprentissage
- SST
- Certiphyto (sans certification)

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Après un CAP, CAPa, ou seconde (sous dérogation)
- Contrat d'apprentissage / professionnalisation
- Entretien de motivations
- Inscriptions selon les règles spécifiques à chaque statut.

Objectifs

- Former aux fonctions de salarié, de chef d'équipe, d'encadrant ou de collaborateur dans les structures privées ou publiques du Paysage .
- La formation permet de rentrer directement dans la vie active tout en obtenant un diplôme, ou permettre la poursuite d'études.

CONTENU DE LA FORMATION

3 blocs de compétences indépendants

- Bloc 1 :
 - Créer et entretenir des jardins ou des espaces paysagers en cohérence avec les enjeux environnementaux.
- Bloc 2 :
 - Organiser des chantiers de créations et d'entretien de jardins ou d'espaces paysagers en tenant compte des enjeux environnementaux.
- Bloc 3 :
 - Proposer une conception, un chiffrage et une analyse d'un chantier paysager en cohérence avec les enjeux environnementaux.

DURÉE / RYTHME

- 1050h de formation (cours)
- 35h de cours / semaine
- 15 semaines de cours par an

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Maringues Pays de Limagne



TJEP TARIF

- La formation est gratuite (prise en charge par l'OPCO de l'entreprise selon les coûts définis / reste à charge de l'entreprise).
- Frais hébergement / restauration :
 - Internat 1020€/an (68€/S) (après déduction OPCO)
 - Demi-pension 615€/an (41€/S) (après déduction OPCO)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Évaluation des blocs de compétences par des jurys professionnels extérieurs

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

- Ouvrier hautement qualifié
- Chef d'équipe, chef de chantier
- Encadrant technique
- Agent technique du paysage
- Responsable d'entreprise
- BTSA Aménagements Paysagers
- CQP Construction d'ouvrages paysagers
- CS (élagage, maçonnerie...)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Méthode active et participative (alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques).
- Echanges à partir d'expériences et de situations.
- Mises en situations et exercices.
- Chantier école selon projet

ACCESSIBILITÉ

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Selon la demande, des adaptations et des aménagements seront mis en oeuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenant (Plan d'Accompagnement Personnalisé, Projet d'Accueil Individualisé), sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 Février 2005). Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement.

- Nous accompagnons les apprentis pour effectuer leurs démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- Référente handicap, délégation H+
- Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Plus d'information



Indicateurs 2025

Pas encore de résultat, formation ouverte en septembre 2024



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Maringues Pays de Limagne

3 Place Anatole France • 63350 MARINGUES

Tel : 04 73 69 54 79 • mail : mfr.maringues@mfr.asso.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

